
État des décrets envoyés aux départements par le Ministère de l'Intérieur au 17 floréal, en annexe de la séance du 17 floréal an II (6 mai 1794)

Citer ce document / Cite this document :

État des décrets envoyés aux départements par le Ministère de l'Intérieur au 17 floréal, en annexe de la séance du 17 floréal an II (6 mai 1794). In: Tome XC - Du 14 floréal au 6 prairial An II (3 mai au 25 mai 1794) p. 110;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1972_num_90_1_26318_t1_0110_0000_5

Fichier pdf généré le 30/03/2022

Vous dirigerez vous mêmes cet ouvrage, Citoyens représentans, en nous envoyant tout ce qui peut servir à l'instruction publique. Nous tâcherons de mettre à la portée du peuple ces pièces sublimes, ces discours énergiques dont retentit sans cesse la salle de la Convention. Nous les répandrons dans nos campagnes et

bientôt nos concitoyens connaîtront tout le prix d'une révolution faite pour leur bonheur, et adoreront les vertus qui en forment la base.

BLANCHARD père
(l'un des éditeurs).

Mention honorable (1).

PIÈCE ANNEXE

[Décrets envoyés aux départ^{ts} par le M. de l'Intérieur, 17 flor. II] (2).

DATES DES DÉCRETS	TITRES DES DÉCRETS	DÉPARTEMENTS auxquels l'Envoi a été fait	
Germinal 1 ^{er} N° 2,322	Décret relatif aux militaires absents de leurs corps pour maladies, blessures ou autres causes légitimes	à tous les Dép ^{ts}	
.. . . . 5 N° 2,323	Décret concernant l'organisation et la paye des compagnies de canonniers volontaires en activité de service dans les armées	id.	
.. . . . 11 3,470 ^e	Décret qui accorde un secours de 300 l. au Citoyen Defour	Distr. de Strasbourg.	Manuscrit
.. . . . 11 3,474 ^e	Décret qui accorde un secours de 300 l. au Citoyen Royer	Distr. de Franciade.	id.
.. . . . 13 3,473 ^e	Décret qui adjuge la maison dite des filles St-Thomas au district et à la municipalité de la Montagne du Bon-Air (3)	Dép ^t de Seine-et-Oise et au distr. de Montagne du Bon-Air.	id.

(1) Mention marginale datée du 17 flor. et signée Plaichard.

(2) C 301, pl. 1075, p. 27. P.c.c. VIRET.

(3) Saint-Germain-en-Laye.